



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Commission de Régulation
du Secteur de l'Électricité

AVIS DE PRE-QUALIFICATION POUR LA SELECTION DE PRODUCTEURS INDEPENDANTS D'ELECTRICITE POUR LA MISE EN PLACE DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES D'UNE CAPACITE CUMULEE D'ENVIRON 100MWc

1. L'État du Sénégal (**État**) entend inviter des investisseurs privés à participer à un processus d'appel d'offres ouvert en deux étapes avec phase de pré-qualification en vue de la sélection d'un ou plusieurs producteur(s) indépendant(s) d'électricité (**IPP**) pour la conception, le financement, la construction, la mise en service et l'exploitation de centrales photovoltaïques d'une capacité installée cumulée d'environ 100 MWc situées à TOUBA dans la région de Diourbel, KAHONE dans la région de Kaolack et NIAKHAR dans la région de Fatick, au Sénégal (le **Projet**).
2. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, l'attribution du Projet conduit à la signature de contrat(s) d'achat d'énergie (**CAE**) avec la Société d'Electricité du Sénégal (**SENELEC**) et à l'octroi de licences de production d'électricité. Ces licences de production sont délivrées par le Ministre chargé de l'Énergie au terme d'appels d'offres lancés par la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (la **CRSE**).
3. L'État a mandaté la Société Financière Internationale (**IFC**) pour agir en qualité de principal conseiller de transaction. L'Etat structurera le Projet en ayant recours à l'initiative *Scaling Solar* du Groupe de la Banque mondiale. *Scaling Solar* est un processus ouvert, concurrentiel et transparent destiné à faciliter le développement rapide de projets de centrales solaires à grande échelle financés par le secteur privé. Il permet de lancer ces projets dans des délais courts en offrant un ensemble de services de conseil, de contrats, de solutions de financement, de garanties et d'assurances. Le site web www.ifc.org/scalingsolar contient plus d'informations sur le sujet.
4. La première étape du processus d'appel d'offres pour le Projet consiste en une pré-qualification des soumissionnaires potentiels possédant l'expérience, l'expertise et les ressources financières requises pour réaliser un projet de production indépendante d'énergie de source solaire de grande taille dans des délais courts. Dans le cadre de la seconde étape du processus, les soumissionnaires pré-qualifiés seront invités à présenter leur offre conformément au document d'appel d'offres qui sera publié par la CRSE pour l'attribution du Projet. Afin d'être pré-qualifiés les soumissionnaires potentiels devront prouver, à la satisfaction de la CRSE, qu'ils remplissent les critères mentionnés dans le document de pré-qualification objet du présent avis de pré-qualification (le **Document de Pré-qualification**), et notamment les critères techniques, financiers et juridiques.
5. A l'issue de la première phase de pré-qualification, la CRSE établira une liste des soumissionnaires pré-qualifiés. Seuls les soumissionnaires pré-qualifiés seront éligibles à participer à la seconde - et dernière - étape du processus de sélection.
6. **La CRSE invite par conséquent les soumissionnaires potentiels en mesure de remplir les critères mentionnés dans le Document de Pré-qualification, objet du présent avis à transmettre des dossiers de pré-qualification conformément aux exigences énoncées dans ledit Document de Pré-qualification.**
7. Les soumissionnaires potentiels peuvent obtenir le Document de Pré-qualification :
 - (a) en formulant une demande à l'attention de la CRSE à l'adresse électronique appel_offres@crse.sn ; avec copie à l'attention de Stefan Rajaonarivo - Chargé d'Investissements Senior (IFC) - à l'adresse électronique srajaonarivo@ifc.org ; et
 - (b) contre un paiement non-remboursable des frais de dossiers d'un montant de deux cent mille (200.000) Francs CFA (soit trois cents (300) Euros), par virement ou par chèque de banque certifié, dans chaque cas, à l'ordre de la CRSE, et en cas de virement, au compte bancaire qui sera communiqué sur demande par la CRSE.
8. Les dossiers de pré-qualification devront être soumis à l'attention du Président de la CRSE, au plus tard le **12 octobre 2016** à **10h00 (GMT)**, à l'adresse ci-après :

Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE)
Ex camp Lat Dior
22, Avenue André Peytavin
B.P. 11701 Dakar, Sénégal

Cet avis de pré-qualification est également disponible sur le site web www.crse.sn

Le Président

Ibrahima Amadou SARR